



MÉMOIRE

Document consultatif : Stratégie de réduction et de gestion responsable des plastiques au Québec 2024-2029

Présenté au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs du Québec

Décembre 2023



TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES ACRONYMES	3
I. PRÉSENTATION DU CETEQ	4
II. MISE EN CONTEXTE	4
III. COMMENTAIRES SUR LE DOCUMENT CONSULTATIF	6
Général	6
Écoconception (action 2.1.1)	7
Ajout de produits à la responsabilité élargie des producteurs (action 2.1.2)	8
Redevance sur les résidus de déchetage / fluff (action 2.1.3)	9
Innovation pour le tri, le conditionnement et la valorisation (action 4.1.2)	10
Politique gouvernementale d'acquisition responsable (action 5.1.3)	10
Terminologie des procédés de recyclage	10
Portée du financement pour les projets	11
IV. CONCLUSION	11
V. RÉFÉRENCES	13

LISTE DES ACRONYMES

3RV-E : Réduction à la source, réemploi, recyclage, valorisation et élimination

CETEQ : Conseil des entreprises en technologies environnementales du Québec

MELCCFP : ministère de l'Environnement, de la Lutte aux changements climatiques, de la Faune et des Parcs

PAM : Petits appareils ménagers

REP : Responsabilité élargie des producteurs

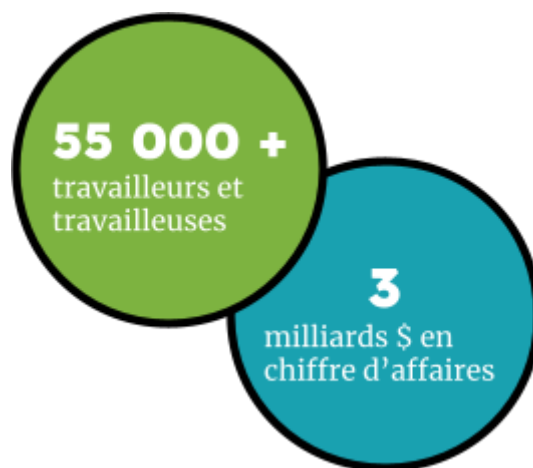
VHU : Véhicules hors d'usage

I. PRÉSENTATION DU CETEQ

Le Conseil des entreprises en technologies environnementales du Québec (CETE@Q) est l'association qui représente les entreprises privées des principaux secteurs de l'économie verte québécoise. Ces dernières œuvrent chaque jour, sur le terrain, à l'assainissement de l'environnement, mais également à l'application de la hiérarchie des 3RV-E. Elles emploient plus de 55 000 travailleurs et génèrent un chiffre d'affaires annuel de plus de 3 milliards de dollars.

Le CETEQ a pour mission de faire la promotion de l'expertise privée de l'économie verte en s'appuyant sur les principes de développement durable, l'économie circulaire, des standards de performance élevés et un contexte d'affaires concurrentiel propice à l'innovation.

Nos membres agissent sur l'ensemble de la chaîne de valeur de la gestion des plastiques, que ce soit, le producteur de plastique recyclé, le générateur, le collecteur, le centre de tri, le conditionneur, le recycleur, et les lieux de valorisation et d'élimination. Ces entreprises parlent d'une même voix à travers le CETEQ.



II. MISE EN CONTEXTE



Depuis des décennies, le plastique occupe une place de plus en plus grande dans nos vies, dans les procédés industriels de nos entreprises et, inévitablement, dans les déchets qu'il nous faut gérer. Effectivement, les avantages pratiques et d'efficacité du plastique sont accompagnés par une menace grandissante pour nos océans, notre faune et, ultimement, notre santé globale. À l'heure actuelle, ce fléau mondial représente l'un des défis environnementaux les plus pressants et complexes auxquels l'humanité est confrontée.

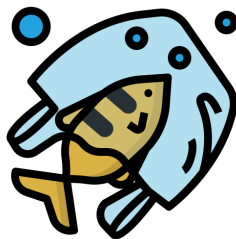
Le plastique, avec sa durabilité et son coût relativement faible, a conquis le monde moderne. Malheureusement, son succès a également engendré une gestion insuffisante des déchets

plastiques, conduisant à une pollution généralisée. Des sacs aux emballages, en passant par les microplastiques, ces substances polymères envahissent les écosystèmes terrestres et aquatiques à une échelle alarmante.

L'ampleur du problème réside dans la production massive de plastique. Selon des estimations, plus de 300 millions de tonnes de plastique sont produites chaque année à l'échelle mondiale (Radio-Canada, 2019). Ce chiffre colossal témoigne de l'omniprésence du plastique dans notre quotidien, mais il souligne également le défi exorbitant que représente la gestion de ces déchets.

La fragmentation des déchets plastiques conduit également à la formation de microplastiques, de minuscules particules invisibles à l'œil nu. Ces microplastiques infiltrent les chaînes alimentaires marines, affectant la vie aquatique à des niveaux fondamentaux et, éventuellement, menaçant la santé humaine.

Une des conséquences les plus dévastatrices de cette surabondance de plastique est la pollution des océans. Des étendues apparemment infinies de débris plastiques dérivent à la surface de l'eau, affectant gravement la vie marine. L'impact sur la biodiversité est incalculable. Des mammifères marins aux invertébrés, en passant par les oiseaux et les organismes terrestres, tous sont touchés. La perte d'habitat, les enchevêtrements et l'ingestion de plastique entraînent une mortalité significative et des perturbations écologiques graves.



Face à cette crise, de nombreux gouvernements ont commencé à prendre des mesures pour atténuer la pollution plastique. Des initiatives allant de l'interdiction des sacs en plastique à usage unique à la promotion de l'économie circulaire, témoignant de la prise de conscience croissante de la nécessité d'agir. Cependant, l'élaboration de politiques efficaces nécessite une compréhension approfondie des sources de pollution, des voies de dispersion et des conséquences environnementales et sanitaires. De surcroît, alors que le privé et le public tentent de poser différents gestes, une politique cohérente à l'échelle de la province sera d'une grande utilité afin de renforcer les actions déjà en place et assurer une meilleure coordination de notre ambition collective.

Agir pour régler la situation est d'importance capitale pour notre environnement et notre santé. Une meilleure gestion du plastique et la mise en place d'une économie circulaire sont des éléments clés pour contrer la pollution qui constitue l'une des trois crises planétaires (Bachmann et al., 2023). De plus, il y a tout à gagner à améliorer notre gestion du plastique d'un point de vue économique. Au Canada, si la tendance actuelle se poursuit, on estime que le plastique jeté atteindra une valeur de 11 milliards de dollars à la fin de la décennie (Environnement et Changement climatique Canada, 2021).



Dans ce contexte, ce mémoire du CETEQ vise à répondre au document consultatif du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) pour la *Stratégie de réduction et de gestion responsable des plastiques au Québec 2024-2029*. À titre de représentants des principaux acteurs de l'économie verte du Québec, nous souhaitons apporter une perspective éclairée sur les défis et les opportunités liés à la gestion des déchets plastiques tels que vus par l'expertise privée. En explorant les ramifications économiques, sociales et environnementales de la pollution plastique, nous espérons contribuer à l'élaboration de politiques tangibles, capables de guider notre société vers un avenir plus durable et résilient.

III. COMMENTAIRES SUR LE DOCUMENT CONSULTATIF

Général

Le CETEQ appuie l'intention du gouvernement de réduire la pollution par le plastique et de mettre en place une vision cohérente au long de la chaîne de valeur. Effectivement, des mesures en amont comme l'écoconception et la responsabilisation des générateurs fonctionne à son meilleur lorsqu'elles sont agencées de manière équilibrée avec des mesures en aval comme une meilleure application de la hiérarchie des 3RV-E chez les gestionnaires de matières.

Nous nous réjouissons de trouver, dans le document de consultation, plusieurs des recommandations que nous avons formulées sur diverses tribunes, notamment dans notre

mémoire au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement portant sur la gestion des résidus ultimes (CETE@Q, 2021).

De plus, l'approche de mise en œuvre des actions présentée dans le document consultatif nous semble positive. Effectivement, l'évaluation des trois critères déterminants, soit le produit, le type de plastique et l'utilisation, pave le chemin vers une approche sur mesure plutôt que mur-à-mur. Cette approche reflète une reconnaissance juste de la complexité et de la différence qui existe pour la gestion de différents plastiques. En concevant sa stratégie de cette façon, le gouvernement se positionne pour qu'elle soit bien calibrée et cohérente avec la réalité du terrain.

Finalement, le CETEQ appuie les orientations du document qui suggèrent une utilisation équilibrée et stratégique de l'écofiscalité, notamment celles visant les générateurs de certains plastiques à usage unique comme les bouteilles d'eau. L'écofiscalité en entreprise peut être un outil crucial pour aligner les incitatifs économiques et les objectifs environnementaux.

Écoconception (action 2.1.1)

De nombreux emballages et de nouveaux produits se retrouvent dans nos centres de tri des matières recyclables bien qu'ils soient non-recyclables, ou possèdent peu de valeur sur le marché. Aujourd'hui encore, des produits sont commercialisés à grande échelle sans évaluation de l'impact sur la chaîne de valeur du recyclage. Une étude réalisée par Éco Entreprises Québec fait état des problèmes liés aux produits biodégradables tant au niveau des centres de traitement des matières organiques que des centres de tri des matières recyclables (ÉEQ, 2021). Plusieurs recommandations sont émises dans cette étude afin de clarifier les modes de gestion de ces emballages en favorisant la traçabilité, en clarifiant leurs usages et en encourageant leur conception via un processus d'écoconception.

Le potentiel de mise en valeur des plastiques est très important. Il faut donc revoir nos façons de concevoir les produits, de mieux consommer, de mieux récupérer et d'éviter le gaspillage afin de réduire les quantités de plastique que nous produisons.

Le CETEQ appuie l'action 2.1.1 visant à soutenir les entreprises qui recourent à l'écoconception. Celle-ci aidera à réduire la quantité de matière qui doit être triée et, ultimement, éliminée au Québec.

Ajout de produits à la responsabilité élargie des producteurs (action 2.1.2)



Prévu à la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles* ainsi qu'au *Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises*, le développement de nouveaux programmes de responsabilité élargie des producteurs (REP) devient un outil très efficace pour accompagner les acteurs impliqués dans la mise en marché ainsi que la gestion de fin de vie, entre autres dans le secteur des appareils électroniques.

À l'heure actuelle, des catégories de produits électroniques et électriques ne sont pas visées par une REP et constituent un frein à leur récupération et à leur recyclage. Les intervenants de la gestion de fin de vie sont dispersés puisqu'aucun programme de récupération au Québec ne vise ce type d'appareil.

Les PAM sont composés en moyenne de 50% de métaux ferreux et 30% de plastiques qui peuvent être recyclés, récupérés ou conditionnés au Québec. Cependant, il y a place à amélioration dans la gestion de ces produits dans le marché :

« Près de deux tiers des ménages (63 %) ont indiqué avoir envoyé les PAM à la "disposition", c'est-à-dire les avoir sortis du marché et envoyés à la récupération ou à l'élimination (écocentres, centres de tri, collectes spéciales, magasins ou ordures). Le reste (37 %) a indiqué avoir envoyé les PAM au "réemploi", c'est-à-dire être retourné sur le marché d'occasion, dans un centre de reconditionnement, de réparation ou de réemploi » (Stantec, 2020)

En d'autres mots, les PAM contiennent beaucoup de plastiques recyclables et deviennent des sources de plastiques à usage unique, car ils ne sont pas valorisés à la fin de leur vie.

Ce constat soulève plusieurs enjeux environnementaux, sociaux et économiques, dont un frein aux initiatives d'économie circulaire du secteur et du principe des 3RV-E, des conséquences délétères sur l'environnement et pour les lieux d'enfouissement techniques. L'élargissement de la REP est essentiel en vue de responsabiliser les citoyens et les producteurs à une gestion adéquate en fin de vie utile.

Afin de mettre en œuvre le modèle d'économie circulaire et d'augmenter le volume des matières électriques et à batteries détournées de l'enfouissement, l'industrie se mobilise pour implanter une REP visant ces matières. À vrai dire, l'industrie est plus que prête à épauler le gouvernement à mettre en œuvre une REP pour les PAM.

Le CETEQ est d'avis que les recycleurs privés et l'ARPE-Québec détiennent toute l'expertise et les infrastructures existantes pour contribuer au déploiement de cette REP, notamment puisqu'ils gèrent le flux de matières électroniques depuis de nombreuses années par cet outil réglementaire déjà en place et largement mature pour accueillir cette législation.

Tout en favorisant une responsabilisation et un changement des habitudes de consommation des ménages par l'économie circulaire, les matériaux des PAM séparés peuvent facilement être intégrés aux flux de matériaux issus des équipements électroniques, ainsi que leurs systèmes informatisés.

Le CETEQ recommande fortement au gouvernement d'intégrer les PAM à la REP des équipements électroniques en 2024.

Redevance sur les résidus de déchiquetage / fluff (action 2.1.3)

Le *Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles* régit présentement l'utilisation du fluff comme matériel de recouvrement. Sachant que le gouvernement du Québec ajoutera une redevance sur les sols contaminés utilisés comme matériaux de recouvrement journalier à partir du 1er janvier 2024, le gouvernement doit étudier l'impact qu'une nouvelle redevance aura sur le secteur de façon à ne pas ajouter un fardeau disproportionné aux lieux d'enfouissement et à assurer un flux continu de matériaux de recouvrement compétitifs pour ces entreprises. Si un équilibre n'est pas atteint, des entreprises pourraient être tentées, ou contraintes, à réduire leur ratio de recouvrement, ouvrant la porte à des enjeux d'odeur et d'éparpillement de déchets. Il faut donc éviter de tenter de régler un problème en le déplaçant ailleurs dans le processus.

À ce titre, le CETEQ prend acte de l'échéancier associé à cette orientation qui implique l'évaluation des modalités et l'analyse du potentiel de valorisation et de recyclage par les entreprises du secteur des véhicules hors d'usage (VHU).

Nous encourageons le MELCCFP à consulter le CETEQ et ses membres avant de procéder à une modification impliquant la redevance complète pour cerner les impacts sur les autres matériaux de recouvrement tels la terre et le sable qui seront sollicités comme alternatives.

Innovation pour le tri, le conditionnement et la valorisation (action 4.1.2)

Une chaîne de valeur robuste et efficace est critique pour prolonger la durée de vie des produits mis en marché et soutenir la circularité de l'économie. Les centres de tri, les conditionneurs et les recycleurs en sont des acteurs clés. Effectivement, en 2021, les centres de tri ont acheminé 61,000 tonnes de plastique vers les différents marchés, dont 63 % directement aux conditionneurs et recycleurs québécois (RECYC-QUÉBEC, 2021a).



Le CETEQ soutient l'engagement du gouvernement à appuyer financièrement des projets d'optimisation pour le tri, le conditionnement et la valorisation. Pour atteindre le plein potentiel de ces initiatives, la collaboration en amont avec les entreprises concernées, notamment par le biais du CETEQ, est inévitable.

Politique gouvernementale d'acquisition responsable (action 5.1.3)

Le gouvernement a un rôle crucial à jouer pour réduire la pollution par le plastique. Ce rôle, toutefois, va bien au-delà de la simple exemplarité. Tel qu'illustré dans le document de consultation, entre 2021 et 2022, près de 22,1 milliards de dollars ont été investis dans les marchés publics au Québec (page 29). Alors que des produits issus de procédés novateurs tentent de se tailler une place sur le marché, ceux-ci peuvent comporter un coût supplémentaire en raison de la nouveauté du procédé de fabrication. Ainsi, le marché public peut envoyer un signal au marché privé par son approvisionnement, agir à titre de banc d'essai pour les produits novateurs et aider à les rendre compétitifs (Crisan, 2020).

Le CETEQ soutient l'orientation du MELCCFP d'assurer l'exemplarité du gouvernement. De surcroît, nous encourageons le MELCCFP à considérer la façon dont la mesure 5.1.3.1 cadre avec la norme 3840-100 du Bureau de la normalisation du Québec (BNQ) portant sur le contenu de plastique recyclé.

Terminologie des procédés de recyclage

La stratégie mentionne le recyclage mécanique et le recyclage moléculaire à plusieurs endroits (voir notamment la page 16). La notion de « recyclage moléculaire » ou de « recyclage avancé » pour désigner le recyclage chimique peut créer de l'ambiguïté et un manque d'homogénéité

dans la terminologie. La notion de recyclage mécanique fait référence au procédé utilisé, or la notion de recyclage moléculaire rapporte à un état de la matière et ne précise pas le mécanisme spécifique de transformation utilisé. Nous suggérons que trois classes de procédés peuvent être identifiées : les procédés dits mécaniques tels que le tri, l'extrusion; les procédés dits physiques tels que la dissolution; et les procédés chimiques impliquant une réaction chimique tels que la pyrolyse ou la gasification.

Afin d'assurer une communication plus claire et précise, l'utilisation de termes spécifiques tels que « recyclage mécanique », « recyclage physique » et « recyclage chimique » serait préférable pour décrire les différentes approches de recyclage des plastiques et de mieux identifier leurs spécificités.

Portée du financement pour les projets

Le développement de l'innovation nécessite un soutien financier continu et régulier. Les organismes gouvernementaux jouent un rôle crucial dans le soutien à l'innovation et le document de consultation sur la stratégie de réduction et de gestion responsable des plastiques au Québec prévoit du financement en ce sens. Cependant, certains programmes de soutien financier ne couvrent pas toutes les étapes de croissance de la mise sur le marché de l'innovation, en particulier lors de la phase de commercialisation.

Il serait opportun que la stratégie québécoise intègre un soutien financier couvrant l'ensemble du cycle de mise sur le marché des innovations, en tenant compte des principes de l'économie circulaire.

IV. CONCLUSION

En conclusion, les risques de la pollution par le plastique – ainsi que les bénéfices qui viennent avec sa saine gestion – exigent une réponse concertée et déterminée. C'est dans ce contexte que le CETEQ souhaite souligner l'importance d'une intervention gouvernementale éclairée et coordonnée.

Nous appuyons l'orientation du gouvernement qui vise à établir une vision claire et cohérente pour la gestion durable des plastiques au Québec. Reconnaissant que les plastiques ont une présence inexorable dans le quotidien des citoyens et des entreprises, nous sommes d'avis qu'il faut bâtir une économie circulaire robuste qui est en harmonie avec le principe des 3RV-E.

La réussite de cette vision repose sur sa capacité à s'adapter aux réalités du terrain. Les industries, les entreprises et les citoyens sont des partenaires incontournables dans la réalisation de ces objectifs. En tant qu'association engagée dans la durabilité, nous sommes prêts à jouer un rôle actif dans la mise en œuvre de ces changements. Améliorer la gestion des plastiques repose sur une collaboration étroite entre le gouvernement, l'industrie et la société civile. Nous sommes prêts à partager notre expertise, à participer à des initiatives innovantes et à contribuer à l'élaboration de pratiques exemplaires. Plus spécifiquement, nous soumettons nos commentaires au document de consultation dans l'idée de bonifier la démarche du MELCCFP.

Au-delà de la réduction des déchets plastiques, le CETEQ voit une occasion à saisir pour stimuler l'innovation, créer des emplois verts et promouvoir une économie circulaire. En d'autres mots, la gestion durable des plastiques peut devenir un vecteur de prospérité économique tout en contribuant à lutter contre la triple crise planétaire du changement climatique, de la disparition de la biodiversité et de la pollution.

En conclusion, l'urgence de lutter contre la pollution plastique est indéniable. En unissant nos forces, en faisant preuve de vision et d'engagement, nous pouvons forger un avenir où les tendances inquiétantes de pollution par le plastique sont renversées pour donner place à la circularité et l'innovation environnementale.

Nous sommes impatients de contribuer activement à la concrétisation de cette vision audacieuse pour une province plus propre, plus saine et plus durable.



V. RÉFÉRENCES

- Bachmann, M., Zibunas, C., Hartmann, J., Tulus, V., Suh, S., Guillén-Gosálbez, G., & Bardow, A. (2023). Towards circular plastics within planetary boundaries. *Nature Sustainability*, 6(5), 599-610. <https://doi.org/10.1038/s41893-022-01054-9>
- Conseil des entreprises en technologies environnementales du Québec (2021). *Mémoire : L'état des lieux et la gestion des résidus ultimes*.
https://www.ceteq.quebec/wp-content/uploads/2021/05/Me%CC%81moireBAPE_CETEQ.pdf
- Crisan, D. (2020). Achat avec intention : Les marchés publics comme incubateurs d'innovation par les gouvernements provinciaux et municipaux. *DOAJ (Directory of Open Access Journals)*. <https://doi.org/10.11575/sppp.v13i0.69277>
- Éco Entreprises Québec. (2021). *Emballages biodégradables et compostables au Québec – Rapport sur l'état de la situation*.
- Environnement et Changement climatique Canada (2021, 12 juillet). *Zéro déchet de plastique : le besoin d'agir*. Canada.ca.
<https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/gestion-reduction-dechets/reduire-dechets-plastique/besoin-agir.html>
- Radio-Canada. (2019, 5 janvier). *Planète plastique : des solutions pour combattre l'usage unique*.
<https://ici.radio-canada.ca/ohdio/premiere/emissions/demain-cest-maintenant/segments/entrevue/100836/plastique-usage-unique-combat-karel-mayrand-laure-waridel>
- RECYC-QUÉBEC. (2021a). *Bilan 2021 de la gestion des matières résiduelles au Québec*.
<https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/bilan-gmr-2021-complet.pdf>
- RECYC-QUÉBEC. (2021b). *Étude de caractérisation à l'élimination 2019-2020 (N° 978-2-550-90629-2)*.
<https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/caracterisation-elimination2019-2020.pdf>

Stantec. (2020). *Étude sur la mise en marché et la gestion en fin de vie des petits appareils ménagers* (N° 167020340-200-EN-R-0001-0). RECYC-QUÉBEC.

<https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/etude-petits-appareils-menagers.pdf>

CETE@Q

L'EXPERTISE PRIVÉE DE L'ÉCONOMIE VERTE DU QUÉBEC

1115 rue de Louvain Est, bureau 204

Montréal, Québec

514-523-8222

admin@ceteq.quebec

www.ceteq.quebec

